

**PROCES VERBAL DE REUNION**

Le mardi 7 octobre de l'année 2014 s'est tenue à 10 heures TU une réunion du Comité National ITIE au siège dudit Comité sur convocation de son Président Mr. Djibi M. Sow.

**NB :** cette réunion est une continuation de la réunion du 22 septembre 2014 suite à laquelle la question relative à l'ITS avait été mise en suspens en attendant l'avis du Secrétariat international ITIE.

**I- Présence**

Etaient présents à cette réunion

(Voir la liste des présences)

**II- Ordre du jour :**

L'ordre du jour de la réunion portait sur le point unique ci-après:

**« Discussion sur l'impôt sur les traitement et salaires (ITS) en matière de déclaration des flux de revenus dans le cadre de l'ITIE »**

**III- Déroulement de la séance :**

La séance a commencé par une prise de parole du Président du Comité National qui, avant de revenir sur l'ordre du jour, a rappelé que le Secrétariat s'est prononcé sur la question de l'ITS et que, dans tous les cas, il revenait au Comité National d'en discuter et prendre "*consensuellement*" la décision l'intégrer dans le périmètre des flux de revenus pris en compte.

La parole a été donnée aux membres qui ont manifesté le souhait pour donner leur point de vue sur la problématique de l'ITS en matière d'ITIE.

Certains membres du Comité national déclarent que, n'étant qu'un revenu pétrolier indirect, l'ITS peut être exclu du périmètre.

Le Président de la Coalition mauritanienne Publiez Ce Que Vous Payez (CM-PCQVP) a déclaré avoir pris acte de la non-prise en compte de rappelant que, certes l'ITS n'est pas un revenu pétrolier direct mais constitue un flux de revenu significatif.

Les impératifs de l'agenda d'exécution de la mission de l'Administrateur indépendant ne sont présentement pas favorables la prise en compte de l'ITS. Par conséquent, le Comité a jugé opportun d'appliquer un moratoire à cette problématique en attendant qu'un consensus ultérieur de la part des membres du Comité National ITIE.

A noter que la divergence des positions des uns et des autres n'a aucunement constitué un facteur de blocage du processus.

# Procès verbal de réunion du Comité National ITIE | 2014

## IV- Mesures arrêtées :

- La non prise en compte de l'ITS dans le cadre des rapports ITIE 2012 et 2013 ;
- Relancer le débat sur la problématique de l'ITS dans le cadre des prochains exercices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11 heures 30 mn TU.

**M. Djibi M. Sow**

**Président du Comité National ITIE**

**M. El Hadramy Ould Mohamed M'Bareck**

**Membre p.i DGH/MPEM**

**Me Mine Abdoullah**

**Membre du CNITIE, rep. CMPCQVP**

**CNITIE**  
TEL. 524 30 83  
FAX. 524 30 83  
2014  
Mauritanie